

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/ACE/4/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 septembre 2007

F

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS

Quatrième session
Genève, 1 – 2 novembre 2007

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document énumère les organisations non gouvernementales qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur pour les sessions du Comité consultatif sur l'application des droits, conformément au règlement intérieur de ce comité (voir le document WO/GA/28/7, paragraphes 114.iii) et 120).

2. Le Comité consultatif est invité à approuver la représentation, aux sessions du comité, des organisations non gouvernementales énumérées dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ CONSULTATIF
SUR L'APPLICATION DES DROITS

IPR Business Partnership

Institute for Trade Standards and Sustainable Development (ITSSD)

IPR Business Partnership

IPR Business Partnership est une organisation non gouvernementale internationale qui opère sous la tutelle juridique de la Fondation REACT Foundation sisè Amsterdam (Pays-Bas). Regroupant plus de 40 sociétés d'envergure internationale détentrices de droits de propriété intellectuelle, IPR Business Partnership couvre de nombreux secteurs de l'industrie. L'Organisation est un lieu de débat entre les secteurs public et privé, de même que d'innovation; elle a l'objectif d'encourager entre ces deux secteurs un partenariat considéré comme une arme clé pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Un des objectifs centraux est d'apporter une assistance au renforcement des capacités aux niveaux national et régional en veillant à ce que les fonctionnaires qui se trouvent directement chargés de l'application des lois soient aussi bien informés que possible des tendances et des risques connus en matière d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

L'Organisation a énoncé ses objectifs de propriété intellectuelle, à savoir :

- accroître l'efficacité dans l'application des droits de propriété intellectuelle en fournissant une assistance et un appui technique aux efforts de renforcement des capacités, notamment par le biais de formations pratiques mettant en particulier l'accent sur les administrations douanières, les forces de police, les organes judiciaires et autres services spécialisés dans l'application des droits de propriété intellectuelle. À cet égard, depuis plus d'une dizaine d'année, ses membres (en leur qualité de partenaires commerciaux et industriels du Groupe stratégique sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)) participent de manière très active aux activités d'assistance technique déployées aux niveaux national, régional et international tant par l'OMPI que par l'OMD;
- fournir des avis et un appui technique aux projets de réforme d'ordre législatif et de procédure, et à leur mise en œuvre; établir des normes de sorte d'encourager et de parvenir à une application des droits cohérente et équitable à l'échelle internationale;
- soutenir et élaborer des méthodes innovantes nouvelles pour évaluer les risques, analyser les tendances et promouvoir l'échange d'informations entre les détenteurs de droits de propriété intellectuelle et les organisations et organismes du secteur public;
- apporter toute assistance aux détenteurs de droit et au secteur public par des moyens qui promeuvent et favorisent la mise en place des pratiques qui ont fait leurs preuves dans le monde;
- promouvoir des procédures d'élimination des produits contrefaits ou piratés saisis qui soient exécutables, efficaces et soucieuses de l'environnement;
- contribuer et aider au renforcement des capacités et à un dialogue favorisant les initiatives des entités suivantes :

- a) l'OMPI, l'OMD, Interpol, mais aussi les projets et programmes intergouvernementaux en vue de renforcer les droits de propriété intellectuelle au niveau régional;
- b) le Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage;
- c) les offices nationaux de propriété intellectuelle et les organismes qui jouent un rôle clé dans l'application des droits au niveau national;
- d) les organisations commerciales ou de défense des détenteurs de droits jouant un rôle au niveau national.

IPR Business partnership est convaincu que sa participation aux réunions du Comité consultatif en qualité d'observateur stimulera la synergie au sein de l'OMPI et lui permettra de contribuer davantage aux initiatives de l'OMPI et de ses membres. [L'Organisation estime que] cette même qualité présentera de même l'intérêt d'être un exemple de collaboration constructive entre les secteurs privé et public et de traduire dans les faits les récentes déclarations des dirigeants du G8, de l'Union européenne, de l'APEC et de l'ANASE.

Coordonnées :

IPR Business Partnership
REACT Foundation
Secretariat SNB-REACT
Amstelveenseweg 864
1081 JM Amsterdam
Pays-Bas
Tél. : (+31 20) 640 6363
Tlcp. : (+31 20) 6216
info@iprbusiness.org

Institute for Trade Standards and Sustainable Development (ITSSD)

L'Institute for Trade Standards and Sustainable Development (ITSSD) est une organisation non gouvernementale caritative et éducative, qui a son siège aux États-Unis d'Amérique.

La mission de l'ITSSD est de promouvoir une conception constructive du développement durable, compatible avec la propriété privée, l'économie de marché ainsi que les principes de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. L'ITSSD informe les responsables politiques nationaux et internationaux des répercussions de l'évolution du droit étranger et du droit international sur les politiques scientifiques, techniques et de propriété intellectuelle des États-Unis d'Amérique et d'autres nations. Il étudie aussi les répercussions de ces droits sur la libre entreprise. Dans le cadre de sa mission, l'ITSSD analyse les liens étroits et complémentaires qui existent entre les droits fondamentaux que sont les droits de l'homme et les droits patrimoniaux, deux catégories de droits jouant un rôle essentiel dans la mise en place d'une liberté économique et politique.

L'ITSSD est convaincu qu'il est possible d'aboutir à une conception constructive du développement durable en aidant les économies émergentes ou en développement à mettre en place un environnement national propice à une reconnaissance et une protection fortes des droits de propriété intellectuelle. Sur la base des résultats de ses recherches et analyses récentes, il est parvenu à la conclusion que le respect dont fait preuve une économie émergente ou en développement envers les droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient étrangers ou nationaux, conduit souvent à des découvertes ou des innovations scientifiques ou techniques nationales qui peuvent permettre

- 1) de promouvoir l'acquisition de connaissances indigènes, la diffusion des savoirs et le transfert de technologie;
- 2) d'encourager l'esprit d'entreprise *local* et l'apparition de marchés indigènes officiels ou officieux;
- 3) de relever les normes de l'enseignement *local* et de faciliter la coopération et les échanges universitaires, scientifiques et techniques au niveau international;
- 4) de promouvoir les réinvestissements *locaux* et les nouveaux placements locaux dans la recherche-développement ainsi que les investissements directs étrangers;
- 5) de créer des emplois mieux rémunérés, d'améliorer la santé de l'homme, de mettre en place un environnement plus propre, de réduire les taux de pauvreté et de parvenir à une vie de meilleure qualité et plus digne; et
- 6) de mieux préparer les économies en développement ou émergentes à jouer un rôle plus actif dans le système des échanges mondiaux.

L'ITSSD publiera sous peu les résultats de ses recherches et analyses sous la forme d'un livre blanc.

Outre ses travaux de recherche et d'analyse approfondis sur les dimensions juridiques, économiques, politiques et sociales du droit étranger et du droit international en évolution et des normes industrielles, l'ITSSD et son personnel proposent aussi des ateliers et présentent des exposés sur ces questions à de hauts fonctionnaires nationaux du pouvoir exécutif et du corps législatif, à des membres du secteur industriel (sociétés et associations professionnelles) et à des acteurs de la communauté des organisations non gouvernementales (groupes de réflexion).

En outre, les deux hauts dirigeants de l'ITSSD sont connus au niveau international pour leur action dans les domaines du droit international en matière de droits de la personne (liberté religieuse), du commerce international, du droit de l'environnement et de la santé et de la diplomatie internationale. De même, l'ITSSD a l'honneur de bénéficier du soutien d'un conseil consultatif en expansion, constitué de personnes ayant une longue expérience de ces quatre domaines internationaux, à savoir les sciences, l'économie, le droit (y compris la propriété intellectuelle) et la politique.

Coordonnées :

ITSSD
116, Village Boulevard
Suite 200
Princeton Center
Princeton, NJ 08540-5700
USA
Tél. : (1 609) 951 2222
Tlcp. : (1 609) 897 9598
www.itssd.org

[Fin de l'annexe et du document]